



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centrales d'EDF

Question écrite n° 60820

Texte de la question

M Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur le projet du conseil d'administration d'EDF de commander une nouvelle chaudière nucléaire - Civaux 2 - en début d'année prochaine. Depuis cinq ans, EDF n'avait pas projeté de nouvelles installations nucléaires, ce qui est amplement justifié par les excédents énormes en électricité dont nous disposons. S'appuyant sur des prévisions qu'elle a elle-même effectuées et qui indiqueraient une hausse modérée de la consommation, cette entreprise estime nécessaire de relancer le programme nucléaire français. Pourtant, la France est aujourd'hui contrainte d'exporter à bas prix son électricité car elle en produit trop. Dans l'ensemble du monde industrialisé, on ne construit plus de centrales nouvelles car elles ne sont plus rentables avant très longtemps. Alors que notre pays est le plus touché par cette non-rentabilité, il semble qu'on envisage de poursuivre ce qui ressemble de plus en plus à une fuite en avant. L'Agence internationale de l'énergie estime que le problème du remplacement du parc nucléaire actuel ne se posera pas avant 2010 et qu'en l'absence de prévisions fiables il convient de ne prendre aucune décision avant cette échéance. De plus, si les prévisions d'EDF se révélaient exactes, il suffirait pour faire face à une demande accrue de réduire nos exportations d'électricité. En revanche, si la hausse prévue ne survenait pas et que de nouvelles tranches nucléaires étaient construites, la France serait une fois de plus contrainte de jouer à l'exportation, transformant encore un peu plus notre pays en grenier nucléaire de nos voisins. Les pouvoirs publics auront à se prononcer sur la relance du programme nucléaire. Aussi il lui demande si le Gouvernement a l'intention de s'engager dans cette voie hasardeuse ou s'il préfère, comme partout ailleurs dans le monde, attendre que l'évolution de la demande soit plus visible pour choisir quelle politique adopter.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme nucléaire français lancé au lendemain du premier choc pétrolier de 1973 a été reorienté une première fois en octobre 1981 afin de mieux l'adapter aux nouveaux besoins de production résultant d'une révision à la baisse des perspectives de consommation. Toutefois, du fait des délais entre la commande et la mise en service des centrales (six ans minimum) un surequipement est apparu. Les décisions de ralentissement prises en 1981 et confirmées au cours du débat à l'Assemblée nationale en 1989 sur la politique énergétique, ainsi qu'une croissance soutenue ces dernières années de la demande conduiront dans les prochaines années à la résorption de cette surcapacité. En effet, les dernières études d'évaluation de la demande d'électricité menées tant par EDF que par le ministère de l'industrie et du commerce extérieur montrent qu'en retenant un scénario médian de consommation, de nouveaux besoins de pointe apparaissent dès 1995-1996 et de nouveaux besoins de centrales nucléaires dès 1998. C'est pourquoi le Gouvernement a approuvé l'engagement de Civaux I en 1991 pour une mise en service en 1998. La prolongation de ces analyses sur les années suivantes conduit à la nécessité d'engager une nouvelle tranche début 1993, le Gouvernement a donc approuvé l'engagement de la tranche de Civaux II pour une mise en service industrielle en 1999. En ce qui concerne les contrats à l'exportation, les pouvoirs publics ont incité EDF à signer de tels contrats lors de l'apparition du surequipement. Les souhaits des électriciens clients se sont portés sur des contrats de long terme (typiquement vingt ans) pour la fourniture d'électricité de base. Aujourd'hui, les contrats signés

representent 72 TWh en 2000, ce qui represente l'equivalent de la production de sept a huit tranches de 1 400 MW. Les contrats actuellement signes qui doivent etre honores n'ont jamais excede le surequipement, ce qui signifie qu'il n'a jamais ete pris de decision d'investissement a des fins d'exportation. Cette politique a fait la preuve de son succes, puisque les contrats signes, tous beneficiaires, degagent une marge importante. Ils ont notamment contribue a accelerer le desendettement d'EDF a hauteur de 26 milliards de francs durant la periode 1989-1992, tout en favorisant la baisse des tarifs en termes reels. Le volume des contrats a l'export ne depassera cependant pas la valeur de 72 TWh representant 3 a 4 p 100 de la production communautaire. La derniere etude sur les « couts de references » realisee par le ministere de l'industrie concernant la rentabilite de la production d'electricite nucleaire en France conclut sans ambiguite a la competitivite de l'outil nucleaire par rapport a tous les autres outils, pour une production de base. L'agence internationale de l'energie a d'ailleurs souligne le succes remarquable de la politique nucleaire francaise notamment sur le plan economique. Pour des appels de puissance de plus courte duree, d'autres types d'equipement doivent etre envisages : centrales au charbon, cycles combines au gaz pour la semi-base, turbines a combustion pour les moyens de pointe. S'agissant du renouvellement du parc nucleaire, des etudes sont en cours pour determiner la duree de vie previsionnelle des centrales. A ce stade, une duree de vie moyenne de l'ordre de trente-cinq ans ne parait pas exclue, ce qui ferait intervenir les premiers demantelements vers 2010. Neanmoins, puisque le surequipement nucleaire sera resorbe en 1998, d'autres centrales devront etre mises en service bien avant le renouvellement du parc actuel. La position du Gouvernement sur le developpement du parc nucleaire est de n'autoriser la construction des tranches nucleaires necessaires que pour satisfaire la croissance de la consommation interieure et honorer les contrats de fourniture a l'etranger deja signes. Les decisions d'investissements sont prises au cas par cas, au vu des perspectives sur l'evolution des consommations electriques, de facon a eviter la reproduction d'une situation de surequipement.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60820

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3619